

SEANCE DU 8 MARS 2023

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : **1^{er} Mars 2023**

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le **10 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois le **8 MARS 2023 à 20 heures 30**, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, FONTAINE Béatrice, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France, ZERBIB Délia

Messieurs : BODIN Serge BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, ROUGET Vincent, ROULLEAU Marc, SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic

Absents excusés : CURIEN Véronique, GASSE Ombeline, MAZELLE Philippe, RIBOT Florent, VASLIN Aurélie,

Pouvoirs :

A été élu Secrétaire : SABOURIN Jacques

Objet de la délibération :

2023/8

**CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE ARCHIVISTES ITINERANTS
AVEC LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION**

Madame le Maire informe le conseil que :

- le service des Archives Départementales a effectué un contrôle fin 2022, des archives de la Commune. Madame le Maire donne lecture du compte rendu détaillé du rapport.
- dans le cadre de la mise en place et en œuvre du Document Unique d'évaluation des risques professionnels, des recommandations particulières concernant les archives ont été formulées et sont inscrites dans le plan d'action.

Afin de répondre au mieux à ces obligations et dans les délais, Madame le Maire propose l'adhésion au service archivistes itinérants du Centre Départemental de Gestion. A cet effet Madame le Maire donne lecture du projet de convention d'adhésion pour des interventions sur les archives de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire :

- à signer la convention d'adhésion n° 2023-9 (intervention archives) avec le Centre Départemental de Gestion.
- à signer les documents afférents liés à cette convention

Pour extrait conforme

Aux Ormes le 9 mars 2023

Béatrice FONTAINE

Maire